

## COVID 19

Couverture assistance dédiée aux Professionnels de l'hôtellerie, des cafés et de la restauration, du tourisme, de la culture, du sport et de l'événementiel

Janvier 2021

Couverture d'assistance **gratuite** en cas d'hospitalisation liée à la Covid-19 pour les chefs d'entreprise et leurs salariés dans le cadre des contrats multi risques professionnels pour les professionnels de l'hôtellerie, des cafés et de la restauration, du tourisme, de la culture, du sport et de l'événementiel.

*Service opéré par Filassistance à compter du 25/01/2021 jusqu'au 31/12/2021.*

Prestations accessibles à l'assuré à tout moment

<b>Téléconsultation</b>	
<b>Assistance psychologique</b>	3 entretiens téléphoniques par Evènement
<b>Informations sociales</b>	Informations téléphoniques
<b>Informations juridiques</b>	Informations téléphoniques relatives aux dispositions COVID

Prestations accessible en cas d'hospitalisation supérieure à 72H de l'assuré, de son conjoint ou de ses enfants

<b>Garde à Domicile des enfants âgés moins de 16 ans de l'Assuré</b>	20 heures maximum par Evènement réparties sur les 10 jours ouvrés consécutifs qui suivent la date de début de l'Hospitalisation 200 € TTC maximum par Evènement
<b>Présence d'un proche</b>	Mise en place pendant l'Hospitalisation 15 jours maximum par Evènement
<b>Garde des Animaux de compagnie</b>	Mise en place pendant l'Hospitalisation 200 € TTC maximum par Evènement
<b>Transport pour le retour au Domicile</b>	

Prestations accessibles en cas d'immobilisation suite à une hospitalisation de l'assuré, de son conjoint ou de ses enfants

<b>Portage de repas (non cumulable avec le « Portage de repas » accessible en cas d'Hospitalisation supérieure à 72 heures)</b>	400 € TTC maximum par Evènement pour les frais de livraison et le prix de repas Mise en place pendant l'Immobilisation
<b>Livraison de médicaments</b>	2 livraisons maximum par Evènement 100 € TTC maximum par Evènement

Prestations accessibles en cas d'hospitalisation de l'assuré aidant

<b>Auxiliaire de vie</b>	8 heures maximum par Evènement Mise en place pendant l'Hospitalisation
<b>Portage de repas</b>	400 € TTC maximum par Evènement pour les frais de livraison et le prix de repas